

Mise en ligne : 21 janvier 2016.
Dernière modification : 6 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES DE L'ISSOUGRI, Casablanca
participation des Étains et wolfram du Tonkin
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/EWT-Etains&wolfram-Tonkin.pdf
cuivre

S.A., 1941.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ DES MINES DE L'ISSOUGRI
Société anonyme marocaine au capital de 12.000.000 de fr.
divisé en 12.000 actions de 1.000 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e du Chaffaut, notaire à Casablanca
Siège social à Casablanca
ACTION DE 1.000 FR. AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE.
L'administrateur délégué : Edgar Humann (1888-1947),
administrateur délégué des Étains et wolfram du Tonkin
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : XXX

NOS PETITES ANNONCES
(*La Vigie marocaine*, 15 avril 1942)

SOC. MINES de l'Issougri rech. pr prospection 20 km. Ouarzazate ing. civ. ou maître mineur dipl. expér. mines mét. Adr. dem. av. curr. vitæ et prêt. à Mariaud, 62, rue Sav.-de-Brazza, Casa.

PETITES ANNONCES
(*Le Petit Marocain*, 1^{er} et 2 avril 1943)

RECHERCHONS Surveillant comptable non mobilisable connaissant main-d'œuvre indigène, pour centre Ouarzazate. Écrire : Mines de l'Issougri 29, rue Charles Lebrun, Casablanca.

Société des Mines de l'Issougri
Société anonyme marocaine
du capital de 12.000.000 de franc
Siège social 29, rue Charles-Lebrun, Casablanca
(*La Vigie marocaine*, 25 janvier 1944)

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire. au siège social, le vendredi 25 février 1944, à 10 heures 30 du matin.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1° Approbation des comptes de l'année 1943 et quitus au conseil pour cet exercice ;
- 2° Autorisation à donner au conseil en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;
- 3° Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 1944.

Le même jour, à 11 heures, les actionnaires sont convoqués au siège social, en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Porter le capital de la société de 12 à 13 millions de francs, par l'émission de 1.000 actions de 1.000 francs chacune à souscrire en numéraire et libérées entièrement à la souscription.

Modifier les statuts de la société en conséquence.

Pour avoir le droit d'assister à ces deux assemblées, les actionnaires au porteur devront déposer leurs titres au siège social, avant le 24 février 1944, à midi.

SOCIÉTÉ DES MINES DE L'ISSOUGRI
Société anonyme chérifienne
au capital de 13.000 000 de francs
Siège social : 29, rue Charles-Lebrun, CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 29 décembre 1945)

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire. au siège social, le jeudi 17 janvier 1946, à 11 h., du matin.

L'ordre du jour est fixé comme suit

- 1) Approbation des comptes de l'année 1944 et quitus au conseil pour cet exercice.

2) Autorisation a donner au conseil en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

3) Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 1945 et fixation de sa rémunération

4) Fixation et répartition des jetons de présence du conseil

Le même jour, à 11 heures 30, les actionnaires sont convoqués au siège social en assemblée générale extraordinaire convoquée sur l'ordre du jour suivant :

1) Porter le capital de la société de 13 à 30 millions de francs par l'émission de 17.000 actions de mille francs chacune, à souscrire en numéraire et libérées entièrement à la souscription

Modifier les statuts en conséquence.

2) Autoriser le conseil à nommer un directeur général ayant les mêmes pouvoirs statutaires que l'administrateur délégué.

Modifier les statuts en conséquence

.....

SARHRO-OUGMAR
Société de prospections et de recherches minières
du Djebel Sarho et Tamda N'Ougmar
Société anonyme minière au capital de 18.000.000 de francs.
Siège social : 39, rue Branly, CASABLANCA

Transformation de société à responsabilité limitée en société anonyme
(*La Vigie marocaine*, 29 décembre 1945)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sarhro-Ougmar.pdf

.....
Lesdits statuts prévoient, notamment, à l'article 2, que la société anonyme a pour objet... de passer avec toutes personnes, groupements ou sociétés tous traités ou conventions en vue de l'entreprise de fouilles et travaux de recherches, de disposer des produits des recherches et exploitations, de passer tous baux ou contrats d'amodiation et d'exécuter ceux ayant pu être conclus par l'une des sociétés ci-dessus rappelées avant leur fusion, notamment en ce qui concerne la Société minière du Djebel Sarhro avec M. Edgar Humann et la Société des Mines de l'Issougri...

DEUIL
(*Le Figaro*, 25 avril 1947)

Nous apprenons la mort de M. Edgar HUMANN, administrateur délégué de la Société des étains et wolfram du Tonkin, de la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient et de la Société des Mines de l'Issougri (Maroc), officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-18. Il avait épousé M^{lle} Anne-Mary d'Herbemont et était le père et beau-père de M. Henri-Georges Humann, du comte et de la comtesse Raoul Chandon-Moët, de M^{lles} Bernadette, Nicole et Agnès Humann.

Les obsèques auront lieu à Paris, lundi 28 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Étude de M^e André BOUDIN, notaire à Casablanca, successeur de M^e du Chaffaut

AUGMENTATION DE CAPITAL
SOCIÉTÉ DES MINES DE L'ISSOUGRI
38, rue Gallieni, Casablanca
(*La Vigie marocaine*, 1^{er} octobre 1947)

I. — Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 1947, du procès-verbal de laquelle une copie est demeurée annexée à la minute de l'acte de délibération authentique ci-après énoncé reçu par M^e Letolle, notaire à Paris, le 21 juillet 1947, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée « Sté des Mines de l'Issougri », société anonyme au capital social de 40 millions de fr. ayant son siège social à Casablanca, 29, rue Charles-Lebrun, a décidé d'autoriser le conseil d'administration de ladite société à augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois sur sa simple décision, jusqu'à le porter à 100 millions de francs, et à fixer les conditions des émissions.

II. — Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 1947, du procès-verbal de laquelle une copie est demeurée annexée à la minute de l'acte reçu par M^e Letolle, notaire susnommé, le 21 juillet 1947, le conseil d'administration de la dite société, usant de l'autorisation

à lui donnée par l'assemblée générale ci-dessus énoncée, a décidé d'augmenter le capital social de 32 millions de francs, par l'émission de 32.000 actions nouvelles de 1.000 fr. chacune, toutes à souscrire en numéraire et à libérer de moitié à la souscription, soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, portant ainsi le capital social à soixante douze millions de francs, et a fixé les modalités d'application de ladite augmentation de capital.

III. — Aux termes d'un acte reçu par M^e Boudin, notaire à Casablanca, le 14 août 1947, M. Charles Decker, directeur de ladite société, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration, prise en la forme authentique, suivant acte reçu par ledit M^e Letolle, notaire à Paris le 21 juillet 1947, dont le brevet original enregistré est demeuré annexé à la minute de l'acte du 14 août 1947 dont s'agit, a déclaré que les 32.000 actions de 1.000 fr. chacune représentant la dite augmentation de capital de 32 millions de francs ont été entièrement souscrites par 31 personnes ou sociétés, et qu'il a été versé en espèces par 30 personnes ou sociétés souscripteur, une somme de 15.801 000 fr. égale à la moitié de la valeur nominale des actions par elles souscrites, et que le montant de la souscription d'une société souscriptrice a été, à concurrence de la moitié du montant des actions par elle souscrites, compensée avec égale somme représentant la moitié d'une créance certaine, liquide et exigible de ladite société souscriptrice contre la société des mines de l'Issougri dont s'agit. À cet acte, est demeuré annexé, dûment certifié, l'état prescrit par la loi.

IV — Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Casablanca, le 4 septembre 1947, dont une copie certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de M^e Boudin, notaire à Casablanca, le 24 septembre 1947, il appert que ladite assemblée a :

1) Reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement susénoncée faites par l'acte reçu par M^e Boudin, notaire à Casablanca, le 14 août 1947.

2) Décidé que le nombre maximum des administrateurs composant le conseil d'administration, sera porté de 12 à 14.

3) Constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 40 millions à 72 millions de fr.

4) Et modifié en conséquence les articles 7, 19 et 22 des statuts

V. — Le 2 octobre 1947 ont été déposés à chacun des greffes des tribunaux de 1^{re} instance de Casablanca, et de la Justice de Paix de Casablanca-Nord, l'expédition de

la déclaration notariée de souscription et de versement et de l'état y annexé, ainsi que les copies certifiées conformes des procès verbaux des assemblées générales extraordinaires de 15 janvier 1947 et 4 septembre 1947, et de la délibération du conseil d'administration du 16 juin 1947.

Pour extrait

Signé : M^e BOUDIN,
notaire

COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES
(BALO, 5 janvier 1948)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale_de_mines.pdf

Apports

.....
4° La Compagnie minière coloniale a apporté, par voie de fusion, l'ensemble de son actif comprenant ... notamment ... 1.350 actions entièrement libérées de la Société anonyme des mines de l'Issougri

NÉCROLOGIE

(*La Vigie marocaine*, 17 janvier 1949)

Nous apprenons la mort à Paris de M. François de Wendel, administrateur de la Société des Mines de l'Issougri, et vice-président de la Société des Mines de Bou-Skour.

M. François de Wendel, né à Paris le 5 mai 1874, avait tenu une place considérable dans la politique et l'industrie française. Maître de forges à Hayange et à Jœuf, en Lorraine, il avait été successivement conseiller général, puis député et sénateur de Meurthe-et-Moselle, régent de la Banque de France, et président du Comité des Forges de France, de 1914 jusqu'à la dissolution de ce comité par le gouvernement de Vichy.

M. François de Wendel était le beau-père de M. Edgar Humann, ancien administrateur délégué de la Société des mines de l'Issougri, décédé en avril 1947.

Annuaire des entreprises coloniales, 1951-872 — Société des mines de l'Issougri, 26, rue Michel-de-l'Hospital, CASABLANCA

Direction technique : 6, rue de La Rochefoucauld, PARIS (9^e) [= Forges de la Loire/Firminy +Sté fse d'études et d'entreprise].

Capital. — Société anon. chérifienne au capital de 72 millions de fr.

Objet. — Titulaire de permis pour minerai de cuivre, région d'Ouarzazate, Djebel Sarho (Anti-Atlas).

Conseil. — MM. Jacques Bardoux ¹, présid. ; Albert Bellanger [Mirabaud], admin. dél. ; Pierre Celier [Wendel], François de Flers [Bq de l'Indoch.] ; Louis Halmagrand [Mines de Bou-Skour, Union immobilière du Moghreb], Henri Laffond [BUP], André Mallet ², Rémi Boissonnas [Mirabaud], P. Palmaro, Jean Petin [Carnaud], Louis Sablé, Émile Tastet.

¹ Bardoux (Jacques)(1874-1959) : sénateur (1938-1942), puis député du Puy-de-Dôme (1945-1955) : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

² André Mallet (1897-1964) : banquier à Paris. Administrateur (1928), puis président (1934) des Étains de l'Indo-Chine. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l_Indochine.pdf

Annuaire des entreprises coloniales, 1951-870 bis — Sté des mines de Bou-Skour, 26, rue Michel-de-l'Hospital, CASABLANCA.

Direction technique : 16., rue de La Rochefoucauld, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., 30 août 1948, 288 millions de fr. en 576.000 act. [dont 138.000 d'app. à la Sté des mines de l'Issougri.](#)

Objet. — Recherches pour minerais de cuivre dans le Djebel-Sarhro, au sud-est Marrakech.

Conseil. — ... Société des mines de l'Issougri...

Annuaire des entreprises coloniales, 1951 :

Sté anon. de financement industr. et commercial (SAFICO), 38, r. Gallieni [= Cie privée marocaine]. — Sté anon., 1947, 35 millions fr. — Étude, réalisat. ttes affaires comm. ou industr. — Admin. un. : Émile Tastet [adm. Mines de l'Issougri et Mines de Bou-Skour].
